

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 07074
Numéro SIREN : 330 084 781
Nom ou dénomination : Informatique et Gestion France

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2019 sous le numéro de dépôt 121601

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 21-10-2019

N° DE DEPOT : 2019R121601

N° GESTION : 1984B07074

N° SIREN : 330084781

DENOMINATION : Informatique et Gestion France

ADRESSE : 8-10 rue de la Véga 75012 Paris

DATE D'ACTE : 18-09-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de co-gérant

INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE

S.A.R.L au capital de : 39 636,74 euros

**SIEGE SOCIAL : 8/10 rue de la Vega
75012 Paris**

RCS Paris / 330 084 781

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 septembre 2019

Le 18 septembre 2019

Les associés de la société S.A.R.L INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE au capital de 39 636,74 euros se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur AMAR Albert et SONT PRESENTS :

- **Monsieur Edmond AMAR, 1300 parts sociales.**
- **Monsieur Daniel AMAR, 1300 parts sociales.**

SOIT AU TOTAL

2600 parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties et constate, à cet effet, la signature du présent procès-verbal par l'ensemble des associés personnellement présents et réunissant la totalité des parts du capital social. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Prendre acte de la nomination de Monsieur AMAR Daniel comme en tant que co-gérant
- Procéder à la modification corrélative des statuts

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide de :

- Prendre acte de la nomination de Monsieur AMAR Daniel comme en tant que co-gérant

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés décide :

- En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, modifier l'article 16 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 11 : GERANCE :

Est nommé co-gérant de la société pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction :

**Monsieur Daniel AMAR née le 06/06/1949 à Casablanca et demeurant au 32 rue Etienne Marcel 75002 Paris.
De nationalité française.**

Le reste demeure inchangé

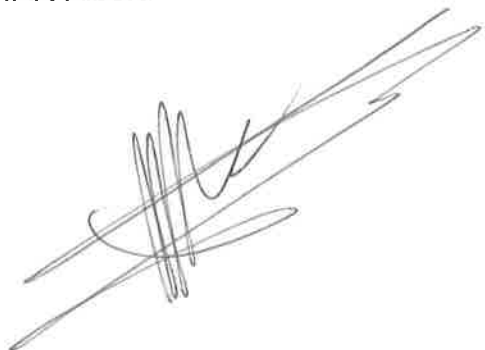
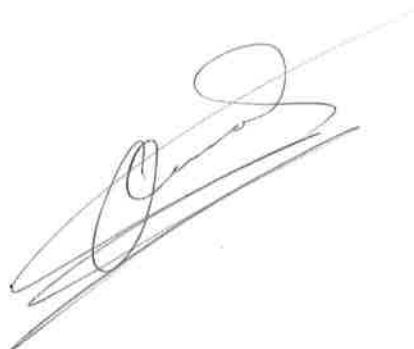
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les nouvelles dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.
Monsieur AMAR Albert.

La société S.A.R.L INFORMATIQUE ET GESTION FRANCE représentée par Monsieur
AMAR Albert.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line and a diagonal stroke.A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and several horizontal strokes below.A handwritten signature in black ink, showing a large loop on the left and a vertical stroke on the right.